Commune ecclésiastique catholique-romaine
Saint-Ursanne et environs
Case postale
2882 Saint-Ursanne

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JANVIER 2025

INFORMATIONS ET REMARQUES PREALABLES

Membres du Comité présent(e)s :
Maurice Altermath (MA), Gabriel Berthold (GB), Paul-André Houlmann (PAH), Gabrielle Guédat (GG), Gabriel Jeannerat (GJ), Bibiane Maître (BM), Mariette Oliboni (MO), Thomas Schönbächler (TS), Noémie Presset (NP).

Excusés : Patrick Godat (PG) et Erwin Piquerez.

1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE, DESIGNATION DES SCRUTATEURS

MA prend la parole et déclare l'Assemblée Générale ouverte. La convocation s'est faite par le biais de la feuille officielle et aussi par le biais d'un tout-ménage. MA lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un a des objections à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Désignation de deux scrutateurs : Bruno Oliboni et Rémy Thiévent.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLE DU 02.07.2024

MA propose d'effectuer une modification au point 5 concernant la phrase suivante : « On peut aussi relever le chiffre de CHF 7'160.- (loyer association des Œuvres St-Ursanne), c'est la dernière année que ce montant a été payé, rappelons qu'un accord a été trouvé ». En effet, cette phrase n'est pas tout à fait correcte. On va la remplacer par : « A partir de 2025, la Commune Ecclésiastique versera la somme de CHF 2'160.00 pour les différents loyers établis. Le Conseil de Paroisse a pris la décision de supprimer la subvention de CHF 5'000.-. NP effectuera la modification et renverra le PV du 02.07.24 corrigé aux membres du Conseil.

MA demande si quelqu'un a d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LE BUDGET 2025 BASE SUR UNE QUOTITE INCHANGÉE ET DÉCISON DE PRELEVEMENT SUR FONDS

NP présente le budget 2025 :

CHARGES

Poste 30-31 :

Un peu plus bas qu'en 2024 : 104'730.- à la place de 109'036.-. Cela s'explique par la nouvelle répartition des frais de la Paroisse Nouvelle.

Poste 31 :

Les charges d'immeubles plus élevées qu'en 2024 car il y aura des frais extraordinaires. CHF 10'000.- pour la salle des archives qui se trouve actuellement à la Cure de Soubey mais qui devront impérativement être déplacées. L'idéal serait d'entreposer les archives dans l'ancienne citerne, il y aurait donc des frais de rénovation. Il faudra aussi prévoir CHF 10'000.- pour les frais d'étude concernant la réfection du toit de l'église de Soubey.

Postes 32 & 33 :

Identiques à 2024.

Poste 34 :

Quasiment pareil à 2024.

Poste 36 :

Identique à 2024 aussi.

PRODUITS

Poste 40 :

Estimation au même montant qu'on 2024.

Poste 42 :

Les revenus locatifs seront plus bas étant donné qu'il n'y a plus de locataires à la Cure de Soubey.

Poste 43 & 46 :

Les contributions seront plus élevées qu'en 2024 car on va recevoir un montant CHF 1'700.- de la Commune de Clos du Doubs pour la réparation d'une cloche de la Collégiale.

Poste 48 :

Prélèvement sur fonds, comme discuté sous le poste 31.

Résultat final : perte de CHF 7'985.-

NP demande si quelqu'un a une précision à demander. Ce n'est pas le cas.

On passe au vote. Le budget est accepté tel quel à l'unanimité.

GJ prend la parole. Il a quelques informations à donner au sujet du toit de l'église de Soubey. La première chose à faire sera de décréter si les pierres du toit de l'église sont réutilisables on non. Pour cela, un spécialiste a été trouvé. Il vient de Dijon en France, il est tailleur de pierre et conseiller en couverture de toit dans sa région. Il se déplacerait à Soubey accompagné d'un autre spécialiste, ils effectueraient une expertise au sujet des pierres. Si elles ne sont pas réutilisables, ils feront le nécessaire pour en trouver des semblables (exigence du Canton). Le problème est qu'il faudra être certains de la bonne qualité des pierres (elles doivent résister au gel). Ça serait dommage que dans 20 ans le même problème réapparaisse. GJ ajoute que ce qui est compliqué c'est que les fournisseurs de pierres peuvent nous faire parvenir un bon lot et que le suivant soit de mauvaise qualité. Donc, l'idéal serait vraiment de pouvoir conserver les pierres actuelles. Dans un second temps, le spécialiste de Dijon instruirait un artisan local à la pose des pierres. L'expertise plus l'instruction coûteront environ CHF 10'000.-.

Le deuxième point dont GJ parle, ce sont les archives. Elles se trouvent actuellement à la Cure de Soubey et pour y accéder il faut passer par l'appartement. Donc, si on vend la Cure, on ne pourra pas conserver les archives à cet endroit-là. PG et MO ont déjà fait un premier tri, le reste ce sont des documents à conserver. Il est donc prévu de les déplacer à Saint-Ursanne dans le local de l'ancienne citerne. Mais il faut l'aménager, il faut mettre des étagères par exemple. Le montant de cette rénovation se montera à CHF 10'000.-.

MA remercie GJ pour toutes ces explications. Il est donc proposé à l'Assemblée de prélever ces deux montants (CHF 20'000.- au total) sur des fonds. On passe au vote. C'est accepté à l'unanimité.

PAH rajoute qu'il aurait été logique que le Canton prenne en charge les CHF 10'000.- de frais concernant l'expertise du toit de l'église étant donné que c'est une exigence de sa part de conserver exactement le même type de pierres. Dès que l'expertise aura été faite et payée et qu'un projet aura été monté, on demandera à nouveau au Canton si une aide financière est envisageable.

4. CURE DE SOUBEY VENTE. A : DECISION DE PRINCIPE / B : DONNER COMPETENCE AU CONSEIL POUR L'ÉVENTUELLE DECISION DE VENTE

PAH prend la parole. Il estime qu'il était important que l'Assemblée Générale se tienne à Soubey par rapport à la décision de vente de la Cure de Soubey. Et il précise encore que ce n'est pas à cause des frais que nous devrons supporter par rapport au toit de l'église de Soubey que la Cure est mise en vente. On peut dire que c'est simplement une coïncidence étant donné que les locataires sont partis.

Premièrement, PAH explique que la décision de vente a été une grande réflexion du Conseil où le « pour » et le « contre » ont été pesés. La conclusion a été qu'il était moins risqué de vendre. En effet, il n'est pas garanti de retrouver des locataires car l'appartement mérite une rénovation et ça ne serait pas vraiment notre rôle d'entreprendre des rénovations. Autre point très important : l'autorisation de vente a été validée par l'Evêché et par la CEC.

Le Conseil aimerait, idéalement, vendre la Cure à des acheteurs venant du Clos du Doubs. Dans un deuxième temps, si on ne trouve pas des acheteurs dans notre région, on élargira au reste du Canton voire hors Canton. Actuellement, il y a quatre personnes intéressées (dont une hors Canton) et deux d'entre elles ont déjà fait des offres. Les personnes qui achèteront la Cure ne pourront pas l'utiliser comme résidence secondaire. Rappelons que pour qu'une offre soit valable, la personne intéressée devra nous fournir une preuve d'octroi de crédit de la Banque. PAH demande si quelqu'un a des questions ? C'est le cas :

- Yves Maître demande s'il est certain que les personnes de la région seront privilégiées ? PAH répond par l'affirmative.
- Charles Girardin demande si le Conseil a fixé un prix minimum (sans demander le montant précis). PAH répond par l'affirmative.
- Stéphanie Babey estime qu'il serait plus juste que ça ne soit pas quelqu'un qui possède déjà un bien à Soubey qui achète la Cure, il serait préférable de diversifier. PAH est d'accord avec elle sur le principe tout en précisant qu'une personne possédant déjà un bien immobilier à Soubey aurait quand-même le droit de faire une offre.
- Boris Curtet prend la parole et se présente. Il a 33 ans et est d'origine française mais a déposé ses papiers à Soubey. Il y habite depuis 7 ans, il est en couple (sa compagne a 24 ans) et ils ont un enfant de 7 mois. Il travaille à la pisciculture Choulat. Lui et sa compagne se plaisent énormément à Soubey, ils comptent faire leur vie là. La Cure leur plaît beaucoup, ils ont fait une offre. PAH l'a bien reçue. Ils doivent encore nous fournir une attestation bancaire.

PAH reprend la parole. Il explique la procédure. On va d'abord voter pour le principe de la vente de la Cure et ensuite on va voter pour donner compétence au Conseil pour l'éventuelle décision de vente. Cette façon de faire évitera de faire plusieurs assemblées à ce sujet. Est-ce que cette procédure convient à tout le monde ? Apparemment c'est le cas. Passons donc aux votes. Point A : oui à l'unanimité. Point B : oui à l'unanimité

PAH remercie les personnes présentes pour leurs votes et il remercie aussi GJ de s'être occupé des visites de la Cure.

Le Conseil prendra donc une décision lorsque toutes les offres avec attestation bancaire seront reçues. Il est important de préciser qu'il n'y aura pas de surenchères. Il est clair que si aucune offre n'est recevable, la Cure ne sera pas vendue et on cherchera à nouveau des locataires.

5. INFORMATIONS PASTORALES

PG étant absent, il a transmis une prière. MA la lit.

Il a aussi transmis les informations pastorales, à consulter ci-dessous :

Informations générales
• La célébration de l'onction des malades a lieu, dans le Clos du Doubs, tous les 2 ans. Comme il y en a eu une l'année dernière, il n'y en aura pas cette année. Toutefois, les personnes, dans votre entourage (ou vous-mêmes) qui désirent recevoir ce sacrement peuvent le vivre à domicile. Il suffit de prendre contact avec le secrétariat ou avec moi. J'organiserai alors la visite d'un prêtre. • Dans le cadre des mesures prises par l'Evêché contre les abus, notre Espace pastoral Ajoie – Clos du Doubs a adopté un concept de prévention. Ainsi l'agent pastoral responsable de la communauté, sera invité à signer avec chaque bénévole sous la responsabilité de l'Equipe pastorale, une convention de bénévolat et une « fiche d'engagement personnelle ». D'autre part et selon les activités de la personne bénévole, elle suivra un atelier de prévention ESPAS. Cette mise en place du concept se réalisera par étape selon la base suivante : 1. Catéchistes et personnes en contact régulier avec des enfants 2. Accompagnants de camps d'enfants et jeunes 3. EAF : Equipe accompagnement des Familles en deuil 4. Personnes mandatées pour les visites

Nous n'avons pas d'EAF dans le Clos du Doubs et une mesure spécifique sera adoptée pour les accompagnants de camps d'enfants/servants/jeunes.
Je vais donc dans un premier temps prendre contact avec le groupe des ministres de communion tandis que les catéchistes vont être contactées par les responsables de pôles.
Les sacristines, bien qu'elles ne dépendent pas directement de l'Equipe pastorale, ont eu l'occasion de s'inscrire à l'atelier ESPAS, au début de cette année.
Pour info et depuis cinq ans déjà : Les agents pastoraux, en plus des ateliers de prévention à suivre régulièrement, fournissent un extrait de casier judiciaire spécial tous les 3 ans.
Pour le conseil : Le groupe de visiteuses sous la houlette de Michèle Beuchat représente la paroisse, mais également la commune. Je vais donc prendre contact avec Michèle pour voir ce qu'il en est.

- J'ai plaisir à venir prier l'office des Laudes à Epauvillers les vendredis matin à Epauvillers et les lundis matin à Soubey. Force est de constater tout de même que nous sommes assez peu nombreux à participer - spécialement en hiver.

Nous avons donc décidé avec les personnes participantes, de ne pas proposer ces offices durant cette saison hivernale.
- Pour Epauvillers, les offices des Laudes reprendront après Pâques
- Pour Soubey, les offices des Laudes reprendront le lundi 17 février prochain.

Nous verrons avec les participants si cette offre fait encore sens l'année prochaine.

Agenda

Les autres rendez-vous pourront être consultés dans les feuillets dominicaux, sur le site, etc.

1er février 16h00 (célébration à 18h00)	Rencontre des groupes de catéchèse à l'occasion de la chandeleur à Porrentruy.
2 mars	Célébration de la Parole et de la Communion à Epauvillers à 10h00. Les fidèles qui le souhaitent pourront alors se rendre au brunch du théâtre de la société de jeunesse. Une collaboration s'est mise en place pour que les jeunes laissent le temps aux fidèles de venir.
Thème de carême	Notre période de carême, sous les traditionnels éclairages de la prière, du jeûne et du partage, se vivra avec le slogan : « La faim bouffe l'avenir ».
Soupes de carême dans le Clos du Doubs	St-Ursanne : Le dimanche 13 avril à la suite de la célébration des Rameaux qui aura lieu à 10h30 à la Collégiale. Le vendredi 18 avril à la suite du chemin de croix qui aura lieu à 11h00.
11 mai	**Confirmation à la collégiale** Pour le conseil : Prévoir un apéritif dont la facture est adressée à l'Espace pastoral.
11 mai	Ordination à Bienne de deux nouveaux diacres : Daniele Lattenzi et Nicolas Godat
8 juin	**Messe à Monturban à 10h00 (en cas de beau temps)** Pour le conseil : Prévoir un apéritif
19 juin	**Fête-Dieu dans les jardins du foyer** Pour le conseil : prévoir un apéro en lien avec le foyer.
29 juin	Messe d'action de grâce officielle à l'occasion du départ de l'abbé Alphonse. A noter que l'abbé Alphonse restera encore cet été pour la période des vacances.

	Pour le conseil : Faut-il prévoir une attention en lien avec l'Espace pastoral ?

Pour la préparation et la célébration des funérailles :
En pareille situation, il est parfois difficile de savoir comment faire. Ceci d'autant plus que le secrétariat dans le Clos du Doubs n'est pas ouvert tous les jours ouvrables. Un numéro fixe et toujours le même a donc été créé pour notre partie de l'Espace Ajoie – Clos du Doubs. Ce numéro fixe est le 032 466 80 25.

6. DIVERS

PAH prend la parole au sujet du projet de construction d'un bâtiment sur le terrain de Clos Sainte-Catherine. Rappelons que c'est un terrain que nous avions eu en leg. Malheureusement, nous avons mis fin à ce projet. En effet, nous n'avons pas les fonds nécessaires. De plus, les coûts de construction ont beaucoup augmenté ces dernières années. Il est vrai que c'est dommage car cela aurait pu être un beau projet. L'idée est donc, à terme, de vendre le terrain mais dans la mesure du possible à une entité proche de la nôtre. Nous avons déjà pris contacts avec deux entités différentes. Une a déjà répondu par la négative et nous attendons la réponse de la seconde. Autre précision : le Diocèse nous avait mis un montant à disposition pour ce projet. Donc, en cas de vente, les fonds lui seront retournés.

Autre constat général : Le catholicisme est en recul dans notre région, mais pas seulement, c'est le cas dans pratiquement toute l'Europe.

MA demande s'il y encore des questions ? Ce n'est pas le cas. La séance est donc levée à 21h10.